

Règlement TRAIL LOISIRS CASA

Soyez les bienvenu(e)s !

TRAIL LOISIRS CASA est un club de course à pieds hors stade et d'activités sportives. Nous nous devons de respecter la rigueur, la discipline, la ponctualité, le respect des entraîneurs, du matériel et des locaux mis à disposition et les règlements de la Fédération Sportive Gymnique du Travail (FSGT), le tout dans la simplicité et la bonne humeur !

ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements réguliers sont nécessaires pour progresser.

L'assiduité demandée aux adhérents est également une marque de politesse élémentaire envers les entraîneurs, tous bénévoles.

Les entraînements se font dans le cadre des horaires officiels et sous la responsabilité d'un entraîneur bénévole du club.

Toute sortie en dehors d'un créneau horaire, et hors la présence d'un entraîneur du club dégagera la responsabilité de l'association TRAIL LOISIRS CASA.

Vous ne pouvez participer aux entraînements qu'après avoir souscrit aux règles en vigueur du club et de la FSGT, c'est-à-dire après avoir rendu un dossier d'inscription complet à savoir :

- Bulletin d'inscription complété et signé
- Questionnaire médical et attestation de santé à compléter ou certificat médical
- Cotisation annuelle à jour avec possibilité de régler en 3 fois (uniquement par chèque)

Document mis à jour le 12/08/2025